

MAIRIE DE
BESANÇON



**Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon**

Publié le : 30/11/2023

VOI.23.00.A02929

OBJET : Arrêté temporaire de circulation

RUE DE LA CORVEE, RUE DU ONZE NOVEMBRE, AVENUE DES GERANIUMS,
RUE DES JEANNETTES, RUE DE BELFORT et RUE DES LILAS

La Maire de la Ville de Besançon,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

Vu l'arrêté DAG.20.00.A100 du 20 juillet 2020 qui donne délégation de signature à Mme Marie ZEHAF, Conseillère Municipale Déléguée

Vu l'arrêté n°VOI.23.00.A02801 en date du 09/11/2023

Vu la demande de l'entreprise COLAS

Considérant Que des travaux de réfection des trottoirs rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers :

- RUE DE LA CORVEE dans sa partie comprise entre le N°30 et la RUE DU ONZE NOVEMBRE
- RUE DU ONZE NOVEMBRE
- RUE DE LA CORVEE
- AVENUE DES GERANIUMS
- RUE DES JEANNETTES
- RUE DE BELFORT
- RUE DE BELFORT depuis le carrefour à sens giratoire RUE DE LA CORVEE / RUE DE LA CROIX DE PALENTE jusqu'au carrefour à sens giratoire avec le CHEMIN DU FORT BENOIT
- RUE DE BELFORT (demi-tour sur le carrefour à sens giratoire FORT BENOIT) jusqu'à la RUE DES JEANNETTES
- RUE DES JEANNETTES jusqu'au carrefour à sens giratoire avec l'AVENUE DES GERANIUMS
- RUE DES LILAS

ARRÊTE

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté VOI.23.00.A02801 du 09/11/2023, portant réglementation de la circulation, sont prorogées jusqu'au 07/12/2023.

Article 2 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.



Article 3 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 29 NOV. 2023

Pour la Maire,
Par délégation,



Marie ZEHAF
Conseillère Municipale Déléguée